

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2337

19 septembre 2012

SOMMAIRE

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.	112130	Poucetlux S.A., SPF	112143
Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.	112173	ProSolut S.A.	112142
Afinis Communications S.A.	112130	Pyramus Debtco 2 S.à r.l.	112142
Agrinergia	112162	Pyung-IL Industries Company S.A.	112143
Ampero S.à r.l.	112145	Quint: Essence Capital S.A.	112144
Cadis Software Luxembourg S.à r.l.	112144	Recylux S.A.	112161
CGPA Europe	112171	Red Earth Holdings S.à r.l.	112144
FR Plasco Holdings Sarl	112140	Rembrandt III S.à r.l.	112144
Gib International S.A.	112141	Rembrandt IV S.à r.l.	112162
Item Development S.A.	112143	Rembrandt V S.à r.l.	112161
Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch	112176	Revada	112171
KKR Asia S. à r.l.	112147	Rexiter (Luxembourg) SICAV	112161
Kleine Scheidegg Holdings S.A.	112152	Roxanne International S.à r.l.	112171
Manchester Wind S.à r.l.	112156	RS Rinaldis S.à r.l.	112172
Markit Group Limited S.à r.l.	112144	Sanacomp S. à r.l.	112172
NESTOR Investment Management S.A.	112140	Saxonia International S.à r.l.	112173
Oben der Kirch s.à r.l.	112140	Shepton Consultadoria e Serviços S.A. ..	112140
Office Park Findel Exupéry S.A.	112141	Silverfiz	112162
OPG S.à r.l.	112141	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SI-CAV-SIF	112172
Optibase RE 1	112141	Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A.	112175
Opticorp S.A.	112142	SOUTHINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	112173
PHM Holdco 12 S.à r.l.	112142	Summit Partners TLK-A, S.à r.l.	112172
PHM Topco 12 S.à r.l.	112143	Summit Partners TLK-B, S.à r.l.	112172
Polma Investment S.à r.l.	112142	Teramy Investments S.à r.l.	112133
Pomelo	112143	Urbafin	112144

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.745.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société en date du 2 août 2012, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 2 août 2012 de (i) la société Monaco Telecom International S.A.M., (ii) Monsieur Denis Martin et (iii) Monsieur Frédéric Pinchaud, de leur fonction respective d'administrateur de la Société; et
- d'approuver la nomination, avec effet au 2 août 2012 et pour une durée de 6 (six) ans, de (i) Monsieur Doron Ben Sira, avec adresse au 8 Hanagar Street, Neve Neeman, Hod Hasharon, 4501309, Israël, (ii) Monsieur Lior Michael Mizrahi, avec adresse au 8 Hanagar Street, Neve Neeman, Hod Hasharon, 4501309, Israël, et (iii) Monsieur Iftah Amit, avec adresse au 8 Hanagar Street, Neve Neeman, Hod Hasharon, 4501309, Israël, chacun en tant qu'administrateur de la Société.

Par ces résolutions, l'actionnaire unique a confirmé que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Philippe Bruneton;
- Monsieur Doron Ben Sira;
- Monsieur Lior Michael Mizrahi; et
- Monsieur Iftah Amit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 23 août 2012.

Pour Afinis Communications S.A.
Etienne Hein

Référence de publication: 2012108982/25.

(120148071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.442.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.", in liquidation, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114442, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on February 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 957 of the 16th of May 2006,

and put into liquidation by a deed of the undersigned notary, on June 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1713 of July 6, 2012.

The meeting is presided by Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

The Chairman appoints Mrs. Josephine LUCARELLA, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, as secretary.

The meeting elects Mrs. Liliana DE FEUDIS, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Submission of the liquidator-controller's report;
2. Discharge to the liquidator and the liquidator-controller;
3. Discharge to the members of board of the meeting;
4. Keeping of the books and documents of the Company;

5. Closing of the liquidation;

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the liquidator-controller, namely the private limited liability company "FIBETRUST S.à r.l.", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 165965, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator, namely the private limited liability company "UHY Fibetrust S.à r.l.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, and to the pre-mentioned liquidator-controller for the execution of their respective mandate.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the members of the board of the meeting.

Fourth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.", en liquidation, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section

B, sous le numéro 114442, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 957 du 16 mai 2006, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1713 du 6 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne Madame Josephine LUCARELLA, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Liliana DE FEUDIS, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée;
4. Conservation des livres et documents de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société à responsabilité limitée "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur, savoir la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, et au pré-mentionné commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

112133

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, J. LUCARELLA, L. DE FEUDIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2012. LAC/2012/39422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012108979/149.

(120148082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.015.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Teramy Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Teramy Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2012. Relation GRE/2012/2804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012108886/353.

(120147180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Shepton Consultadoria e Serviços S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.893.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 AOÛT 2012.

Pour: SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012107087/15.

(120145683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

NESTOR Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.832.

Le Bilan au 31. Dezember 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.8.2012.

Référence de publication: 2012107012/10.

(120145664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Oben der Kirch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 132.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107019/9.

(120145769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.368.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 juillet 2012.

En date du 31 juillet 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et de Richard Brekelmans, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg au Grand Duché de Luxembourg et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à l'Île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Alan SCHWARTZ

- Daren SCHNEIDER

Gérants de classe B:

- Hille-Paul SCHUT
- Cristina LARA
- Neela GUNGAPERSAD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2012109181/28.

(120148055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.588.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sarl

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107416/14.

(120146189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Office Park Findel Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OFFICE PARK FINDEL Exupéry SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012107020/11.

(120145634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

OPG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107023/10.

(120145795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Optibase RE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 148.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIBASE RE 1

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012107024/12.

(120145655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107025/10.

(120145894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Polma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polma Investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107031/11.

(120145476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

ProSolut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5331 Moutfort, 6, Welleslach.

R.C.S. Luxembourg B 62.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107033/9.

(120145528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Pyramus Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.545.

Les comptes de clôture à la liquidation au 7 Mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 Août 2012.

Référence de publication: 2012107034/11.

(120145471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

PHM Holdco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107040/10.

(120145821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

PHM Topco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107041/10.

(120145659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Item Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.042.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires en date du 10 août 2012 que:

- Monsieur Wim Rits démissionne de son poste d'administrateur B avec effet immédiat;
- Mademoiselle Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur B avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107465/14.

(120146389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pomelo, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.367.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107044/9.

(120145572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Poucetlux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012107046/10.

(120145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Pyung-IL Industries Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.720.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012107047/10.

(120145891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Quint: Essence Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 53.021.

Le Bilan au 31. Dezember 2011 et les comptes annuels ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14.08.2012.

Référence de publication: 2012107048/11.

(120145660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 2.286.317,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.250.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012107049/10.

(120145747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Urbafin, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.776.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2012107130/13.

(120145344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

**Markit Group Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cadis Software Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.564.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012107529/14.

(120146467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Rembrandt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 88.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012107052/10.

(120145378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Ampero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 127, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.029.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pasquale NIGRO, électricien, né à Locri (Italie) le 19 décembre 1976, demeurant à L-4446 Nieder Korn, 128, rue Emile Pauly.

2.- Monsieur Jérémy CICERCHIA, électricien, né à Mont-Saint-Martin (France) le 6 septembre 1983, demeurant à F-54720 Chénières, 29, Lotissement Les Genêts.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "AMPERO s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de tous travaux d'électricité générale ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pasquale NIGRO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Jérémy CICERCHIA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Jérémy CICERCHIA, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Pasquale NIGRO, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4440 Soleuvre, 127, rue d'Esch.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NIGRO, CICERCHIA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2012. Relation: CAP/2012/3167. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012109016/130.

(120147599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 800.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of August,
Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KKR Fund Holdings L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, KY -George Town, Grand Cayman,

hereby represented by Me Philip BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 August 2012;

being hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

II. The Sole Shareholder declares that it represents the entire share capital of KKR Asia S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of nine hundred thousand United States dollars (USD 900,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141775, and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 8 October 2008, number 2453 (the "Company"). The articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of the [undersigned notary] of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated, 9 March 2012 number 625;

III. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 TO APPROVE the redemption by the Company of all one hundred thousand (100,000) class I shares (the "Class I Shares"), held by the Sole Shareholder and TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class I Shares.

2 Further to the approval of the redemption of the Class I Shares by the Company, TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class I Shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

3 TO REDUCE the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) so as to reduce it from its current amount of nine hundred thousand United States dollars (USD 900,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, to eight hundred thousand United States dollars (USD 800,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, by way of cancellation of the Class I Shares.

4 TO AMEND the first paragraph of article 5 and article 28 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company's interim financial statements as of the date hereof showed sufficient distributable funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of the Class I Shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVED TO APPROVE the redemption of all the class I shares, held by its Sole Shareholder and RESOLVED TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class I Shares.

Second resolution

Further to the approval of the redemption of the Class I Shares by the Company, the Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class I Shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) so as to reduce it from its current amount of nine hundred thousand United States dollars (USD 900,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, to eight hundred thousand United States dollars (USD 800,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, by way of cancellation of the Class I Shares. As a result of the cancellation of the Class I Shares, the [retained earnings and the share premium reserve] shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class I Shares over their nominal value.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED TO AMEND article 5, first paragraph and article 28 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at eight hundred thousand United States dollars (USD 800,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand

(100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares. Each issued share has a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) and is fully paid up."

" **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class H Shares), the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class G Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un août,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Dieckkirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KKR Fund Holdings L.P., un limited partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Uglan House, KY -George Town, Grand Cayman,

représenté par Me Philip BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 août 2012;

étant ci-après dénommé l'«Associé Unique»

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. L'Associé Unique déclare qu'il est le seul associé de KKR Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 900.000,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141775, et constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2008, numéro 2453 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du [notaire soussigné] le 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mars 2012 numéro 625.

III. L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 APPROBATION du rachat par la Société de l'intégralité de cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») détenues par son Associé Unique et APPROBATION de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie I.

2 Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, CONSTATATION de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

3 RÉDUCTION du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.00,-) afin de le réduire de son montant de neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 900.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, par annulation des Parts Sociales de Catégorie I.

4 MODIFICATION du premier alinéa de l'article 5 et de l'article 28 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique A DÉCIDÉ DE CONSTATER que les comptes intérimaires de la Société à la date des présentes, démontrent suffisamment de réserves distribuables actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat des Parts Sociales de Catégorie I n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit et aux réserves indisponibles pour distribution aux termes des lois du Grand Duché du Luxembourg et/ou des statuts de la Société.

L'Associé Unique A DÉCIDÉ D'APPROUVER le rachat de cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I pour un prix total de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) détenues par son Associé Unique et D'APPROUVER de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie I.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie I par la Société, l'Associé Unique A DÉCIDÉ DE CONSTATER la détention par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique A DÉCIDÉ DE RÉDUIRE le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) afin de le réduire de son montant de neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 900.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) divisé en divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, par annulation

des Parts Sociales de Catégorie I. En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie I, [les bénéfices et le compte prime d'émission] seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie I sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique A DÉCIDÉ DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1^{er}, et l'article 28 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), et est entièrement libérée.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à d zéro virgule quarante pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à d zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie E;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie F;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie G;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière (par ordre alphabétique) catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie H), le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Catégorie G).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2012. Relation: DIE/2012/9778. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012109263/262.

(120148177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Kleine Scheidegg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.944.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le trois août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

2.- La société anonyme LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355.

Lesquelles sociétés comparantes sont ici représentée par Madame Emilie GALLAIS, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 2 août 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent vouloir constituer et dont elles ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Kleine Scheidegg Holdings S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 5.940.000,-), représenté par cinq mille neuf cent quarante (5.940) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les cinq mille neuf cent quarante (5.940) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, cinq mille neuf cent vingt-cinq actions	5.925
2.- La société anonyme LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355, quinze actions	<u>15</u>
Total: cinq mille neuf cent quarante actions	5.940

Les cinq mille neuf cent quarante (5.940) actions ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) par un versement en espèces par la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., préqualifiée, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;

- jusqu'à concurrence du montant de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 5.925.000,-) par la société Luxglobal Services S.à r.l., par un apport en nature, consistant dans l'apport de huit cent quatre-vingt (880) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée EIGER VENTURES INTERNATIONAL, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.143.

La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare que les parts sociales dont apport ci-avant sont quittes et libres de tout engagement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises agréé Monsieur Olivier CAGIOLIS, de la société Audit & Consulting Services S.à r.l., avec siège à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, établi en date du 2 août 2012, et dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion :

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant EUR 5.950.652 (EUR 5.935.652 + EUR 15.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 5.940 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire des comparantes, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille Euros (€ 4.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

- La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommée commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. GALLAIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 août 2012. Relation: ECH/2012/1363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106924/222.

(120145704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, a company governed by the laws of England and Wales with registered office at 2, More London Riverside, GB -SE1 2AP London, United Kingdom, registered with the Registrar of England and Wales under number 05650157, (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13th August 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that Shareholder is the sole shareholder of Manchester Wind S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 137,500), with registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 7 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 January 2010 number 54 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.964 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 25 July 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda :

1. To approve the buy-back by the Company of all thirteen thousand seven hundred fifty (13,750) class J shares (the "Class J Shares") held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class J Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class J Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class J Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred fifty pounds sterling (GBP 13,750.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 137,500.-) to one hundred twenty-three thousand seven hundred fifty pounds sterling (GBP 123,750.-) by cancellation of all Class J Shares, having a nominal value of one pound sterling (EUR 1.-).

4. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class J Shares held by its sole shareholder and to approve the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class J Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class J Shares the Company, the Shareholder resolved to acknowledge that the Company holds all the Class J Shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand seven hundred fifty pounds sterling (GBP 13,750.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thirty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 137,500.-) to one hundred twenty-three thousand seven hundred fifty pounds sterling (GBP 123,750.-) by cancellation of all Class J Shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-). As a result of the cancellation of the Class J Shares, the retained earnings and the free share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class J Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Subscribed capital

The share capital is set at one hundred twenty-three thousand seven hundred fifty pounds sterling (GBP 123,750.-) represented by one hundred twenty-three thousand seven hundred fifty (123,750) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, which are divided into:

- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class A Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class B Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class C Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class D Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class E Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class F Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class G Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class H Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand seven hundred and fifty (13,750) "Class I Shares" with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred. Except otherwise provided, any amount of share premium shall always be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares. Any amount of share premium to be paid on the Class A Shares shall remain attached to such class of shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. The amounts allocated to the Class A Shares Premium Account may be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem from its Class A Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the sole shareholder by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour d'août,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP London et immatriculée sous le numéro 05650157 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 août 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de de la société Manchester Wind S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 137.500), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 7 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 janvier 2010, numéro 54 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.964 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 25 juillet 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour :

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses treize mille sept cent cinquante (13.750) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J") détenues par son associé unique et approbation de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie J.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie J par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de treize mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 13.750,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 137.500,-) à un montant de cent vingt-trois mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 123.750,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1,-).

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie J détenues par son associé unique et d'approuver la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie J.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie J par la Société, l'Associé a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de treize mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 13.750,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent trente-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 137.500,-) à un montant de cent vingt-trois mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 123.750,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les bénéfices et le compte prime d'émission librement distribuable seront réduits d'un montant égal au montant égal au montant de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie J qui excède leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social souscrit

Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 123.750,-) représenté par cent vingt-trois mille sept cent cinquante (123.750) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, divisées comme suit:

- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- treize mille sept cent cinquante (13.750) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

Les notions définies dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A de la Société.
- "Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B de la Société.
- "Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C de la Société.
- "Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D de la Société.
- "Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E de la Société.
- "Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F de la Société.
- "Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G de la Société.
- "Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H de la Société.
- "Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I de la Société.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission sera payé en plus de sa valeur nominale uniquement aux Parts Sociales de Classe A. Tout montant de prime d'émission payé sur les Parts Sociales de Classe A restera attaché à cette classe de parts sociales et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A.

L'avoir du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales de Classe A à laquelle ce compte est attaché, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés de Classe A, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital à l'associé unique par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 août 2012, REM/2012/995. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012108713/264.

(120147380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Rembrandt V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012107053/10.

(120145376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Rexiter (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.393.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rexiter (Luxembourg) SICAV

Référence de publication: 2012107055/10.

(120145524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Recylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RECYLUX S.A.

Référence de publication: 2012107059/11.

(120145706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Rembrandt IV Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.275,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012107060/10.

(120145377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Agrinergia, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.739.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012107197/13.

(120146462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Silverfiz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.976.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

The private limited liability company MAZE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B 110554.

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SILVERFIZ" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other

place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 16. Accounting Year.**

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31st December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 18.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAZE S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set at one.

3.- The general meeting appoints as the sole Manager, for an indefinite period:

TITAN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164838.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE S.à r.l., société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de dossier B 110554.

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SILVERFIZ" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

- 13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.
- 13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

- 14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.
- 14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

- 15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.
- 15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
- 15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

- 16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.
- 16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
- 16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
 - (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
 - (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAZE S.à r.l., pré-désignée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée TITAN S.à r.l. avec siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2012. Relation GRE/2012/2756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012107688/454.

(120146303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

CGPA Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.142.

Rectification de l'acte constitutif

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 6 juillet 2012, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2012, relation LAC/2012/32538, pour compte de la société anonyme "CGPA Europe", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170142, publié au Mémorial C, numéro 1838 le 23 juillet 2012, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

«A comparu:

«CGPA Ré» une société anonyme ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 46753.»

AU LIEU DE:

«A comparu:

«CGPA Ré» une société anonyme ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Luxembourg, le 8 août 2012

Signé le Notaire Paul DECKER.

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2012. Relation: LAC/2012/39108. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012109090/30.

(120148173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012107062/11.

(120145844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Roxanne International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.565.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107064/9.

(120145448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

RS Rinaldis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 48, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 149.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107066/9.

(120145681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.036.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012107074/12.

(120145519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Sanacomp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 130.125.

Les comptes annuels au 10.07.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2012107068/11.

(120145546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Summit Partners TLK-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Summit Partners TLK-A, S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107079/11.

(120145584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Summit Partners TLK-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Summit Partners TLK-B, S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107080/11.

(120145568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Saxonia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.566.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012107082/9.
(120145549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

SOUTHINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107093/12.
(120146004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 169.000.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

AI Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 August 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.000, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 May 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 27 June 2012, number 1615, page 77474.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 1,175,000.00), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00) up to one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.00), by the issue of one million one hundred and seventy-five thousand (1,175,000) new ordinary shares each having a par value of one euro (EUR 1.00), for an amount of one million one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 1,175,000.00) (referred as the "New Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, which shall be issued with a share premium of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00), to be paid up by means of contribution in kind consisting in one million two hundred thousand (1,200,000) shares (the "Contributed Shares") of Advent Power (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.905 ("Luxco 2"), currently held by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, (referred to as the "Contributor") (the "Contribution in Kind").

Subscription

The Contributor, here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy given on 6 August 2012, has declared to subscribe for all the New Shares and to pay them up by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares having all together a value of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.00). The above Contribution in Kind amount valued at one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of one million one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 1,175,000.00) and (ii) to the share premium account for an amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00).

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **5.1** The Company has a share capital of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.00) divided into one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, these person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 6 août 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.000, constituée suivant un acte notarié en date du 18 mai 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 27 juin 2012, numéro 1615, page 77474.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.175.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-), par la création et l'émission d'un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, qui sont émises avec une prime d'émission de vingt-cinq mille euros (EUR

25.000,-), payées par un apport en nature consistant en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées») d'Advent Power (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.905 («Luxco 2») actuellement détenue par AI Global Investments S.à r.l., prénommé, (l'«Apporteur»)(l'«Apports en Nature»).

Souscription

L'Apporteur déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales payées par un apport en nature consistant en les Parts Sociales Apportées ayant une valeur d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-). La valeur de l'Apport en Nature d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.175.000,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2012. Relation: EAC/2012/10847. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012107196/121.

(120146262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A.", en abrégé "SEALUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-8331 Capellen, 1, route d'Olm, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.660, originellement constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 5 septembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051 du 1 novembre 2006, contenant notamment la transformation en société anonyme, et

- en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 9 mai 2008.

- en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2372 du 4 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie GIRS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Camille BRACONNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social avec effet au 1^{er} juillet 2012 vers L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet au 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la Société vers L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville et de donner en conséquence au premier alinéa de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Martelange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie GIRS, Camille BRACONNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2012. Relation GRE/2012/2802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012107672/60.

(120146184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.359.

Le bilan au 31 janvier 2012 de la société de droit étranger Kingfisher International Holdings Limited, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012107477/13.

(120146536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.
